

**Important :** La possession d'un passe Navigo mois/semaine valide est obligatoire avant toute demande d'abonnement Améthyste. En cas de perte, de vol, de détérioration ou de dysfonctionnement de votre passe Navigo : rendez-vous dans la gare la plus proche ou téléphonez au 09 69 39 22 22 (appel non surtaxé depuis un poste fixe). Toute demande de duplicata du passe Navigo est facturée 8 €.



## Forfait Navigo Améthyste

### Votre demande concerne

1<sup>re</sup> attribution                       Renouvellement

Forfait payant zones **1- 5 (25 € par an)**

Votre forfait expire le : ...../...../.....

### NUMÉRO PASSE NAVIGO (OBLIGATOIRE)

(à côté de la photo sur le passe Navigo) .....

Madame                       Monsieur

NOM usuel du bénéficiaire : .....

NOM de naissance : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : 

9	1				
---	---	--	--	--	--

 Ville : .....

Téléphone fixe : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Téléphone portable : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : .....

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : .....

le : .....

Signature :

## Pour toute première demande ou en cas de changement (cases à cocher)

- 1 photocopie recto-verso du passe NAVIGO mois / semaine (à faire en agence NAVIGO)
- Justificatif de domicile à votre nom de plus d'un an en Essonne - **Pas de certificat d'hébergement**
- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou titre de séjour **valide**

## Documents obligatoires pour chaque demande (cases à cocher)

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz) - **Pas de certificat d'hébergement**
  - Paiement par **chèque à l'ordre de "la régie AMÉTHYSTE"** : 25 € pour les zones 1-5
  - Une photocopie d'un justificatif de votre situation
    - Ancien et ancienne combattante(e) de 60 ans et plus**
      - La carte du combattant
    - OU
    - Pour les anciens réfractaires au Service du travail obligatoire (STO) ou anciennes infirmières de guerre engagées volontairement de la guerre 1939-1945, la carte ou attestation correspondante
  - Veuve de guerre de 60 ans et plus**
    - La carte de veuve de guerre délivrée par l'Office national des anciens combattants (ONAC)
  - Veuve d'anciens combattants de 60 ans et plus**
    - La carte de veuve d'anciens combattants délivrée par l'ONAC
  - OU
  - La carte d'ancien combattant du défunt ainsi que son avis de décès
- Orphelin(e) de guerre de 60 ans et plus**
  - La carte d'orphelin(e) de guerre délivrée par l'ONAC ou livret de famille
- OU
- Un extrait de naissance portant la mention "orphelin"
- Pupille de la nation de 60 ans et plus**
  - La carte ou jugement ou livret de famille ou extrait de naissance portant la mention "pupille"

**Le Département ne fait pas de photocopies, tout dossier incomplet est systématiquement renvoyé**

## Pour transmettre votre dossier et votre chèque

Adressez-vous à votre Centre communal d'action sociale de votre commune (CCAS)

ou

Par courrier à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Essonne  
Monsieur le Président  
Direction des transports et de la mobilité  
Boulevard de France  
Évry-Courcouronnes  
91012 ÉVRY CEDEX

## Pour tout renseignement

**Numéro Vert : 0 800 40 80 40**

Appel non surtaxé depuis un poste fixe du lundi au vendredi 10h-12h / 13h30-15h

ou

**Par mail**

[titretransport@cd-essonne.fr](mailto:titretransport@cd-essonne.fr)

Paiement possible sur site en espèces ou par carte bancaire du lundi au vendredi 10h-12h / 13h30-15h  
Adresse : Direction des transports et de la mobilité - Tour Malte - Allée des Héraclès - 91000 Évry-Courcouronnes  
**Contactez le service par téléphone avant de vous déplacer.**